

RÈGLEMENT DU CHALLENGE ANNUEL DE PÉTANQUE

ARTICLE 1 - Définition et conditions du challenge

L'Amicale Pétanque d'Arleux-en-Gohelle organise un challenge annuel de pétanque. Celui-ci récompense le talent mais également l'assiduité.

Pour y participer, il faut impérativement être adhérent de l'APAG sur la période dudit challenge. La participation à ce challenge n'est pas obligatoire.

Une contribution de 5 euros est demandée lors de l'adhésion à l'amicale.

ARTICLE 2 – Organisation du challenge

Chaque samedi d'ouverture du club, un tirage au sort sera effectué pour former les équipes en répartissant 1 pointeur et 1 tireur par équipe, dans la mesure du possible.

Les rencontres donneront droit à un certain nombre de points :

- 3 points pour une victoire par « Fanny »
- 1 point pour une victoire

En fin d'après-midi seront notées les performances individuelles de chaque participant :

- nombre de victoires par « Fanny »
- nombre de victoires hors « Fanny »
- nombre de défaites
- nombre de points marqués
- nombre de points concédés

Ces performances individuelles seront cumulées chaque semaine. Un classement mensuel sera affiché au sein du club afin de visualiser l'avancement du challenge.

A l'issue de celui-ci, le classement sera définitif. En cas d'égalité sur le nombre de points, le gagnant sera celui qui aura dénombré le plus de victoires (y compris victoires par « Fanny »). En cas de nouvelle égalité, le départage se fera au goal-average (nombre de points marqués – nombre de points concédés).

ARTICLE 3 – Dates du challenge

Le challenge se déroulera du 1^{er} samedi après l'assemblée générale au dernier samedi avant la nouvelle assemblée générale.

ARTICLE 4 – Dotations

- Le gagnant : une triplète Obut Match IT
- Le deuxième : une sacoche semi-rigide pour 3 boules de pétanque
- Le troisième : un ramasse boule de pétanque magnétique